

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE
7246/86 (Presse 76)

1081st meeting of the Council
and of the Ministers responsible for Health
meeting within the Council

Brussels, 29 May 1986

President: Mr J.P. van der REIJDEN
State Secretary
for Public Health
of the Kingdom of the Netherlands

29.V.86

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mrs W. DEMEESTER-DE MEYER State Secretary for Public Health

Denmark:

Mr Knud ENGGAARD Minister for the Interior

Germany:

Mr Manfred STEINBACH Director General,
Federal Ministry of Health

Greece:

Mr Yannis FLOROS State Secretary for Health,
Social Welfare and Social Security

Spain:

Mr Ernest LLUCH MARTIN Minister for Health

France:

Mrs M. BARZACH Minister attached to the Minister
for Social Affairs, with
responsibility for Health

IRELAND:

Mr Barry DESMOND Minister for Health

Italy:

Mr Costante DEGAN Minister for Health

LUXEMBOURG:

Mr Jean FEYDER Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr J.P. VAN DER REIJDEN

State Secretary for Public Health
of the Kingdom of the Netherlands

Portugal:

Mrs Leonor BELEZA

Minister for Health

United Kingdom:

Mr Barney HAYHOE

Minister for Health

o

o

o

Commission:

Mr Manuel MARIN

Vice-President

29.V.86

CANCER

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council approved a programme of action against cancer.

The programme, the importance of which was stressed by the European Council in Milan on 28 and 29 June 1985 and which is based on, inter alia, the conclusions of the ad hoc Committee of High-Level Experts on Cancer, concentrates on the following priority areas:

- limiting and reducing the use of tobacco (first priority),
- chemical substances,
- nutrition and alcohol,
- prevention and early diagnosis,
- epidemiological data,
- health education,
- treatment and follow-up and
- international co-operation.

The programme will last for five years and will be implemented by means of annual work programmes to be submitted by the Commission in close collaboration with the Member States.

TOXICOLOGY

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council adopted a programme of action of the European Communities on toxicology for health protection.

The main objective of the programme is to contribute to the improvement of expertise, to ensure the quality and comparability of data and of testing methods, to encourage the more rational and more economic use of the toxicological experiments carried out and to promote the elimination of certain non-tariff barriers to trade.

To that end the programme provides for the implementation between now and the end of 1990, by means of annual work programmes, of certain measures in the fields of experimental toxicology, clinical toxicology and training and information.

AIDS

The Ministers responsible for Health meeting within the Council adopted a Resolution on AIDS in which they request the Member States and the Commission to examine:

- what joint activities can be developed in the field of information and education to bolster the campaign against AIDS;
- what joint initiatives should be taken to solve the problems of AIDS transmission by substances of human origin and the medical, psychological and social problems of persons with a positive serology.

They also requested the Commission to organize an exchange of information and experience and, if appropriate, to submit relevant proposals to them.

ALCOHOL ABUSE

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council adopted a Resolution on alcohol abuse in which they invite the Commission

- to weigh carefully the interests involved in the production, distribution and promotion of alcoholic beverages on the one hand and public health interests on the other and to conduct a balanced policy to that end;
- to submit proposals to the Council, where necessary, to prevent alcohol abuse.

HEALTH CARD

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council adopted a Resolution on the adoption of a European Emergency Health Card.

The Resolution, which is a step in the creation of a People's Europe and was an initiative of the European Parliament, is intended to provide further protection for the health of European citizens and to enhance their freedom of movement.

It recommends that the Member States make it possible for any person resident in their territories whose health problems ought to be identifiable in an emergency to obtain, on a voluntary basis, a card to be completed by a doctor in accordance with the specimen annexed to the Resolution.

DIALYSIS

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council approved a text on the protection of dialysis patients by minimizing their exposure to aluminium.

The text is intended as a response to the problems of the growing number of people in the Community having to resort to dialysis; it includes recommendations concerning the purity of the solutions and the diluting water used in dialysis.

MEDICAL AND PUBLIC HEALTH RESEARCH

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council adopted a statement on the co-ordination of medical and public health research in which they

- support the Community's co-ordination programmes in the sphere of medical and public health research, and
- consider it necessary to strengthen the co-ordination of Community activities in the fields of research on the one hand and public health on the other.

DRUG ADDICTION

The Council and the Ministers responsible for Health meeting within the Council heard a report by Vice-President MARIN taking stock of the situation in the fight against drug addiction.

Bruxelles, le 28 mai 1986
NOTE BTO(86) 146 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI (C. LIEBANA)

433

Sujet traite :

CONSEIL DES MINISTRES DE LA SANTE DU 29 MAI 1986

Le Conseil debutera a 10h00. Il est prevu que les ministres discutent d'abord sur la nature des projets presentes. La plupart des representants des Etats membres penchent vers des actes mixtes (adoptes par le Conseil et les representants nationaux au sein du Conseil), tandis que la Commission defend dans la plupart des cas la competence communautaire complete.

A l'ordre du jour il y a un projet de resolution concernant un programme d'action contre le cancer et un rapport de la Commission sur les conclusions des experts a haut niveau et sur l'état des travaux déjà entrepris au niveau communautaire dans la lutte contre le cancer.

Un deuxième point concerne un projet de resolution sur un programme d'action dans le domaine de la toxicologie aux fins de la protection sanitaire.

Le SIDA sera aussi traite sous un double aspect : un projet de resolution invitant les Etats membres et la Commission à presenter des propositions pour lutter contre cette maladie et une déclaration montrant la préoccupation des Etats membres envers le refus de visa à défaut de preuves d'absence d'anticorps contre le virus du SIDA.

La Présidence néerlandaise présente un projet de resolution concernant l'abus d'alcool et un projet de déclaration sur la coordination de la recherche en médecine et en santé publique dans la Communauté.

L'adoption d'une carte sanitaire européenne d'urgence et d'une résolution sur la protection des patients en dialyse par une réduction maximale de l'exposition à l'aluminium figure aussi à l'ordre du jour du Conseil.

Finalemment le Vice-Président Marin fera un rapport oral sur la lutte contre la toxicomanie.

Materiel distribue :

TP - 243 : Cérémonie consacrant l'adoption du drapeau européen sur l'esplanade du Berlaymont à Bruxelles le 29 mai 1986

P - 42 : Nouveau Round du GATT • la Commission précise quels devraient être les objectifs de la Communauté

P - 43 : Valeurs limites des substances dangereuses sur les lieux de travail

MEMO 61 : Acier : Quota de production pour le troisième trimestre de 1986 - la Commission est prudente

Amities,

(H.P.)

H. PAEMEN, Comeur///

Bruxelles, le 29 mai 1986

NOTE BIO (86) 146 (suite 1) aux bureaux nationaux
cc aux membres du Service du Porte-Parole

Conseil Sante Publique (C. LIERANA)

Le Conseil des Ministres de la Sante a approuve aujourd'hui une resolution du Conseil et des representants des gouvernements des Etats membres reunis au sein du Conseil concernant un programme d'action des Communautes contre le cancer. Le programme d'action, presente par la Commission, prevoit des actions prioritaires contre le tabac, les substances chimiques cancerigènes, la consommation abusive d'alcool et des échanges d'information sur la prevention et le diagnostic précoce du cancer, les données épidémiologiques et les traitements et soins ultérieurs. Il prevoit également le lancement d'une campagne européenne d'information sur le cancer. La Commission a demandé une ligne budgétaire de 6,5 millions d'ECU pour le développement de ce programme.

Le Conseil a aussi approuve, également comme acte mixte Conseil/representants des Etats membres au sein du Conseil, un programme d'action dans le domaine de la toxicologie aux fins de la protection sanitaire. Le programme vise à assurer, par l'amélioration des connaissances indispensables en matière de produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc..., la qualité et la comparabilité des données et des méthodes d'essai. Il favoriserait ainsi l'élimination de certains obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux. Le Vice-Président de la Commission, M. Manuel MARIN, a tenu à souligner devant le Conseil que celui-ci demandait un programme ambitieux contre la toxicologie alors que la ligne budgétaire n'est que de 240.000 ECU.

Une resolution qui invite les Etats membres et la Commission à examiner les mesures permettant de renforcer la lutte contre le SIDA a aussi été adoptée par le Conseil. La Commission est invitée à présenter, le cas échéant, des propositions appropriées, mais M. MARTIN a souligné qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour ce programme, dont l'initiative est due à la présidence néerlandaise.

Amitiés,

H. PAEMEN, Comeu ////

734060

BRUXELLES, LE 29 MAI 1986

NOTE BIO (86) 146 (SUITE 2) AUX BUREAUX NACIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL SANTE PUBLIQUE

UN
 LE CONSEIL A RENVOYE AU COREPER ~~AU~~ PROJET DE DECLARATION CONCERNANT LE REFUS DE VISA A DEFAUT DE PREUVE D'ABSENCE D'ANTICORPS CONTRE LE VIRUS DU SIDA, ESTIMANT QUE LE PROBLEME N'A PAS ETE ENCORE SUFFISAMMENT ETUDIE. TOUTEFOIS, LE PRESIDENT DU CONSEIL A CONSTATÉ L'OPINION UNANIME DES MINISTRES QUI NE CONSIDERENT PAS QU'UNE MESURE DE CE TYPE SOIT UTILE POUR COMBATTRE LE SIDA.

LE CONSEIL A ADOPTE UNE RESOLUTION CONCERNANT L'ABUS D'ALCOOL ET QUI INVITE LA COMMISSION A MENER UNE POLITIQUE EQUILIBREE ENTRE LES INTERETS DE LA PRODUCTION, DISTRIBUTION ET PROMOTION DES BOISSONS ALCOOLISEES ET LES INTERETS EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE.

UNE RESOLUTION QUI RECOMMANDAUX ETATS MEMBRES D'ESTABLIR UNE CARTE SANITAIRE EUROPEENNE POUR LES PATIENTS DE MALADIES A RISQUES A ETE ADOPTEE. CETTE CARTE, DELIVREE PAR LE MEDECIN AUX PATIENTS QUI LE SOUHAITENT PERMETTRA A D'AUTRES MEDECINS DANS D'AUTRES PAYS MEMBRES D'ADMINISTRER UN TRAITEMENT D'URGENCE. ON ESTIME QUE CES PATIENTS REPRESENTENT DE 8 A 10% DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE A DIX.

LA COMMISSION A REAFFIRME DEVANT LE CONSEIL SA POSITION SELON LAQUELLE LA PROTECTION DES PATIENTS EN DIALYSE PAR UNE REDUCTION MAXIMALE DE L'EXPOSITION A L'ALUMINIUM DEVRAIT ADOPTER LA FORME D'UNE DIRECTIVE, DONC D'UN ACTE JURIDIQUE ENGAGEANT LES ETATS MEMBRES QUANT AUX BUTS RECHERCHES. UNE DECISION SUR CETTE MATIERE A ETE RENVOYEE AU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES DE LA SEMAINE PROCHAINE CAR LES MINISTRES NE SE SONT PAS MIS D'ACCORD AVEC LA POSITION DE LA COMMISSION.

LE CONSEIL A ADOPTE UNE DECLARATION CONCERNANT LA COORDINATION DE LA RECHERCHE EN MEDECINE ET EN SANTE PUBLIQUE. CETTE DECLARATION JUGE NECESSAIRE DE RENFORCER CETTE COORDINATION A NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

FINALEMENT, LE CONSEIL A DEMANDE A LA COMMISSION DE LUI SOUMETTRE POUR SA PROCHAINE REUNION UNE PROPOSITION CONCRETE PAR ECRIT D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE.

AMITIES,

H. PAEMEN, COMEURNNNNNNNNNNNNNNNNNN

6
5
4
3
2
1
0

NNNN N'OUBLIEZ PAS LES NNNN APRES DERNIERE LIGNE (NOM DU SIGNATAIRE) OU LES //// SI TEXTE CONTINUE SUR FEUILLE SUITE —
 UNE LIGNE S'ANNULE EN TRACANT UN TRAIT NOIR CONTINU SUR TOUS LES CARACTERES — N'EMPLOYEZ PAS D'AGRAFES — N'UTILISEZ NI TYPEX NI GOMME —
 UNE ERREUR SE CORRIGE EN FRAPPANT LE CARACTERE NOIR PLEIN SUR CARACTERE ERREUR — POUR LA SUITE D'ADRESSES MULTIPLES OU DE TEXTES
 DEPASSANT LE CADRE GRAS UTILISEZ LES FEUILLES SUITE SIMPLE CADRE.

EXPEDITEUR C. LIEBANA	DG OU SERVICE SPP	BAT/BUREAU BERL.	TELEPHONE 1/11 60796	DATE 29.05.86	MARQUEZ CHOIX D'UN X		PRIORITE DEMANDEE P1
SUITE N°		NOM DU FONCTIONNAIRE HABILITE H. PAEMEN			SERVICE OU PRIVE	TELEX OU TELEG	
ACCEP	PREP.	TRANS	SVT	SIGNATURE			

DISK 2 PAGE 249
MESSAGE # 192
RCV LN 1

0457 05/30
64215EURCOM UW

21877 COMEU B

H.D.	D.H.D.	INFO.	TRADE	AGRI.	LEGAL	FIN & DEV.	SCI & ENE.	SUP. AG.	ADM.	C.F.									

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 10:56 30-05-86 000060557 - 000062742

TLX NR 123902-BIO BERL 1/11

BRUXELLES, LE 29 MAI 1986
NOTE BIO (86) 146 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE
CONSEIL SANTE PUBLIQUE
LE CONSEIL A RENVOYE AU COREPER UN PROJET DE DECLARATION CONCERNANT
LE REFUS DE VISA A DEFAUT DE PREUVE D'ABSENCE D'ANTICORPS CONTRE
LE VIRUS DU SIDA, ESTIMANT QUE LE PROBLEME N'A PAS ETE ENCORE
SUFFISAMMENT ETUDIE. TOUTEFOIS, LE PRESIDENT DU CONSEIL A CONSTATÉ
L'OPINION UNANIME DES MINISTRES QUI NE CONSIDERENT PAS QU'UNE
MESURE DE CE TYPE SOIT UTILE POUR COMBATTRE LE SIDA.

LE CONSEIL A ADOPTÉ UNE RESOLUTION CONCERNANT L'ABUS D'ALCOOL ET
QUI INVITE LA COMMISSION A MENER UNE POLITIQUE EQUILIBREE ENTRE
LES INTERETS DE LA PRODUCTION, DISTRIBUTION ET PROMOTION DES
BOISSONS ALCOOLISEES ET LES INTERETS EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE.

UNE RESOLUTION QUI RECOMMANDÉ AUX ETATS MEMBRES D'ESTABLIR UNE CARTE
SANITAIRE EUROPEENNE POUR LES PATIENTS DE MALADIES A RISQUES A ETE
ADOPTEE. CETTE CARTE, DELIVREE PAR LE MEDECIN AUX PATIENTS QUI
LE SOUHAITENT PERMETTRA A D'AUTRES MEDECINS DANS D'AUTRES PAYS
MEMBRES D'ADMINISTRER UN TRAITEMENT D'URGENCE. ON ESTIME QUE CES
PATIENTS REPRESENTENT DE 8 A 10% DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE
A DIX.

LA COMMISSION A REAFFIRME DEVANT LE CONSEIL SA POSITION SELON
LAQUELLE LA PROTECTION DES PATIENTS EN DIALYSE PAR UNE REDUCTION
MAXIMALE DE L'EXPOSITION A L'ALUMINIUM DEVRAIT ADOPTER LA FORME
D'UNE DIRECTIVE, DONC D'UN ACTE JURIDIQUE ENGAGEANT LES ETATS
MEMBRES QUANT AUX BUTS RECHERCHEZ. UNE DECISION SUR CETTE MATIERE
A ETE RENVOYEE AU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES DE LA SEMAINE
PROCHAINE CAR LES MINISTRES NE SE SONT PAS MIS D'ACCORD AVEC LA
POSITION DE LA COMMISSION.

LE CONSEIL A ADOpte UNE DECLARATION CONCERNANT LA COORDINATION DE LA RECHERCHE EN MEDECINE ET EN SANTE PUBLIQUE. CETTE DECLARATION JUGE NECESSAIRE DE RENFORCER CETTE COORDINATION A NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

FINALEMENT, LE CONSEIL A DEMANDE A LA COMMISSION DE LUI SOUMETTRE POUR SA PROCHAINE REUNION UNE PROPOSITION CONCRETE PAR ECRIT D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE.

AMITIES,
H. PAEMEN, COMEUR
NNNN

64215EURCOM UW

21877 COMEU B *
DURATION 415 SECS LISTED 06:04 EST 05/30/86
PAGE 259 IS NEXT